

Acquisition à M. VERNE 24 rue d'Arènes

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : M. VERNE, propriétaire d'un immeuble situé 24 rue d'Arènes, cadastré section AX n° 125, accepte de céder gratuitement à la Ville de Besançon une courette et un corps de bâtiment insalubre, dépendants d'un immeuble situé rue d'Arènes et compris dans l'opération de résorption d'habitat insalubre en cours de réalisation entre la rue d'Arènes et la rue Thiémanté.

La SEDD, concessionnaire de l'opération, prendra à sa charge la réfection du mur mitoyen et les reprises nécessaires suite aux démolitions.

La Commission d'Urbanisme du 18 septembre a émis un avis favorable sur ce dossier.

Le Conseil Municipal est donc appelé à approuver ce dossier dans les conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.